

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Le Département, chef de file de l'action sociale

L'action sociale est aujourd'hui le **premier poste d'intervention du Département** avec un budget annuel de plus de 300 M€, dont plus du tiers consacré au financement des trois grandes prestations sociales, dont la charge lui a été transférée par l'État : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), le Revenu de Solidarité Active (RSA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Protection de l'enfance, intervention en faveur des personnes âgées, aides aux personnes en situation de handicap, insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion, protection maternelle et infantile, promotion de la santé, aides au logement, le Département accompagne les habitants à tous les âges de la vie dans de nombreuses circonstances.

Chef de file de l'action sociale sur le territoire, le Département a notamment pour mission d'élaborer les schémas départementaux d'organisation sociale et médico-sociale ; coordonner toutes les actions sociales et médico-sociales ; autoriser la création ou la transformation d'établissements et de services sociaux ou médico-sociaux ; ou encore de présider les conseils d'administration des établissements spécialisés.

Des services de proximité à votre disposition

Présents sur tout le territoire, les services sociaux et médico-sociaux sont en première ligne pour venir en aide aux Haut-savoyards :

- 30 pôles médico-sociaux ;
- 6 Centres de Planification et d'Education Familiale ;
- 4 pôles gérontologiques ;
- 4 Equipes Territoriales Handicap ;
- 4 territoires de Protection de l'Enfance.
- 1 Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)